

**DEMANDE D'AUTORISATION INDIVIDUELLE DE DESTRUCTION A TIR À POSTE FIXE
DE LA BERNACHE DU CANADA POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} FÉVRIER AU 31 MARS 2022**

Je soussigné, *nom prénom*.....

Demeurant à.....

.....

Téléphone :

E-mail :@.....

Sollicite l'autorisation de détruire à tir, à poste fixe matérialisé de main d'homme, la Bernache du Canada (*Branta canadensis*) pour la période du 1^{er} février au 31 mars 2022. Le tir dans les nids et le piégeage de la Bernache du Canada sont interdits.

Commune(s) concernée(s) par le tir :

.....

Motifs de la demande d'autorisation de la destruction (1*) :

Impact sur la santé publique Impact sur l'avifaune autochtone Impact sur les cultures et les prairies

Signature :

**Demande à transmettre à la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Oise
Service technique « Migrateurs – Zones Humides »/Sanitaire - Sagir
155 rue Siméon Guillaume de la Roque BP 50071 Agnetz – 60603 CLERMONT Cedex**

Avis de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Oise

(2*) FAVORABLE DEFAVORABLE

Motif (3*) :

A Agnetz, le

Signature et cachet

Joindre une enveloppe affranchie et libellée à votre adresse pour l'envoi de l'autorisation

DÉCISION DE L'ADMINISTRATION

Vu l'arrêté ministériel du 2 septembre 2016, pris pour l'application de l'Art. 427-6 du Code de l'Environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des animaux d'espèces non indigènes classées nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain.

M. est autorisé(e) à détruire à tir la Bernache du Canada conformément aux termes de la présente demande et à l'avis recueilli auprès de la FDCO.

Cette décision est enregistrée le sous le numéro

La Préfète,

Arrêté n°

(1*) Cocher la ou les cases correspondantes

(2*) Cocher la case correspondante

(3*) Indiquer le motif du refus

ddt-seef-cf@oise.gouv.fr DDT Oise – Bernache – 2022

Imprimé téléchargeable sur :

<http://oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/La-chasse-et-la-faune-sauvage/formulaires/nuisibles>